

Rapport de la commission des finances au Conseil communal sur le préavis No 29/2018

Demande de crédit pour l'assainissement et le renouvellement de l'éclairage public de la commune

Présidence : Jean-Paul Bruand

Présents : Liliane Annen, Evi Kassimidis, Martine Lob, Thierry Auberson

Préambule

La municipalité propose, par l'adoption de son préavis 29/2018, d'assainir et de renouveler l'éclairage public de la commune.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le 7 novembre 2018 à 19 heures 30 dans la salle de la municipalité, puis à la salle des commissions du bâtiment communal, en présence de

- Monsieur Louis Savary, syndic
- Monsieur Serge Sandoz, municipal
- Monsieur Stéphane Hauert, président du conseil communal
- la commission ad hoc.

Lors de cette séance et ensuite par courriel, la commission a reçu toutes les informations possibles pour l'étude du préavis.

Le préavis et la conclusion de la commission ont été discutés lors de cette séance et de celle du 12 novembre 2018. La finalisation du rapport a été faite par échange de courriels.

La commission remercie le syndic et le municipal pour les renseignements fournis.

Commentaires

L'investissement demandé est inscrit au budget des investissements pour un montant de Fr. 350'000.- alors que le crédit demandé est de Fr. 602'300.-. Pour la commission des finances, ce montant doit être le maximum à dépenser pour ce préavis.

La commune a assez de liquidités pour financer cet investissement. Il ne devrait pas être nécessaire de contracter un emprunt.

La commission regrette, une nouvelle fois, que ce préavis ne présente que des chiffres approximatifs puisque les soumissions des entreprises ne sont pas encore rentrées.

Cette situation est due à un délai non prolongeable imposé par le canton afin que la commune puisse bénéficier d'une subvention de Fr. 50'000.-.

L'investissement consenti permettra une économie sur la facture d'électricité d'environ Fr. 20'000.- par année.

Conclusions

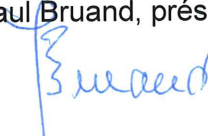
Sur la base de ces considérations, la commission des finances, unanime, vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- d'accorder à la municipalité un crédit de Fr. 602'300.- pour l'assainissement et le renouvellement de l'éclairage public de la commune ;
- d'amortir cet investissement sur une durée de 10 ans au maximum, dès 2020 ;
- d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché ;
- de décharger la commission des finances de son mandat.

Cheseaux-sur-Lausanne, le 22 novembre 2018

Commission des finances :

Jean-Paul Bruand, président



Thierry Auberson



Liliane Annen



Evi Kassimidis



Martine Lob, rapportrice

